



**Le 18 novembre, un air de révolte a soufflé sur la Vendée. Plus de 200 militants issus de près de 100 syndicats de nos professions sont venus de toute la France en solidarité au syndicat CGT et aux salariés de Fleury Michon.**

8

Vendée

## Fleury Michon a-t-il sanctionné des grévistes ?

Suspecté d'avoir injustement sanctionné sept salariés, le géant de l'industrie agroalimentaire a été jugé, hier, devant le conseil des prud'hommes. Des manifestants étaient venus soutenir les requérants.

La tension était à son comble, ce mardi 18 novembre, devant le conseil des prud'hommes de La Roche-sur-Yon. Le géant de l'industrie agroalimentaire vendéenné est suspecté d'avoir injustement sanctionné sept salariés qui ont fait usage de leur droit de grève. En témoigne une tentative d'intimidation de Philippe Lamour, avocat de Fleury Michon, à l'auteur de ces lignes après la fin d'audience.

**« L'entreprise se félicite de la pression qu'elle exerce »**

Retour en 2024. « Nous avons eu des négociations avec l'entreprise concernant nos conditions de travail et de rémunération les samedis », pose un syndicaliste de la CGT. « Au vu de ce qu'on a obtenu, nous avons lancé un appel à la grève illimitée. » Résultat : plusieurs salariés ont fait usage de ce droit, notamment en se mettant en grève le samedi. Quelques semaines plus tard, sept salariés recevaient un avertissement pour absence injustifiée, voire pour certains une mise à pied disciplinaire. Un coup de pression en règle contre le droit de grève pour l'avocate des salariés, Meriem Ghenim. « Le plus étonnant, c'est que l'entreprise se félicite de la pression qu'elle exerce sur les salariés. Certains, après avoir reçu leur avertissement, disent qu'ils ne feront plus grève pour ne pas avoir de problème », se désole la robe noire. Et de dérouler son propos à l'audience : « On veut faire passer les salariés pour des gens qui se mettaient en grève pour avoir un



À l'appel de la CGT, des centaines de manifestants ont soutenu les salariés sanctionnés par Fleury Michon. D'abord, sur le site de production de Chantonnav, puis devant le conseil des prud'hommes de La Roche-sur-Yon. | PHOTO : QUEST-FRANCE

week-end alors que ça leur coûtait de l'argent. »

**« C'est un procès en sorcellerie »**

En face, l'avocat de la société Fleury Michon évoque « une grève d'auto-satisfaction ». En clair, le conseil de l'entreprise estime que la seule revendication des syndicats tenait au fait de travailler le samedi. Et dans ce cas, le fait de se mettre en grève le samedi, pour dénoncer simplement le fait de ne pas vouloir travailler ce dit jour, constitue une grève d'autosatisfac-

tion. « Il n'existe aucune atteinte au droit de grève. C'est un procès en sorcellerie de l'entreprise. On est sur un dossier d'absence pour poste. Sinon, l'affaire serait déjà passée en référé », observe Philippe Lamour. C'est-à-dire jugée en urgence.

Dès le matin, plusieurs centaines de salariés s'étaient réunies devant le site de Chantonnav pour manifester leur soutien aux sept salariés sanctionnés par l'entreprise. En début d'après-midi, ils s'étaient massés devant la juridiction vendéenne et une partie d'entre eux ont également

assisté à l'audience. « Depuis 20 ans, Fleury Michon est passé aux prud'hommes pour plus de 150 dossiers. Notre entreprise subit une politique sociale destructrice : suppressions massives d'emplois ouvriers, augmentation des cadences, dégradation du pouvoir d'achat, allongement des journées de travail », insiste le syndicaliste de la CGT. Mise en délibéré, la décision du conseil des prud'hommes sera rendue mardi 3 mars 2026.

Sacha MARTINEZ avec notre correspondant local.